



Immobilisation de véhicule par le parquet

Par **SALLY13**, le **09/07/2013** à **15:56**

Bonjour,

Voilà juste besoin d'un petit renseignement je vais essayer d'être le plus précise possible.
Une amie s'est faite contrôler positive à l'alcool au volant. Visiblement en récidive.
Son véhicule a été mis en fourrière jusqu'au moment de son procès c'est à dire janvier 2014.
Ses questions sont : 1/ est ce qu'au procès l'immobilisation de ce véhicule peut se prolonger ?
2/ Est ce que l'on peut payer en plusieurs fois la fourrière pour la récupération ?
Car bien sur elle ne sait pas de quelle fourrière il s'agit...
(elle aura arrivée au procès déjà une suspension de 6 mois qui aura été faite...
Merci à tous pour vos réponse car gros stress.
Bien cordialement,